

# FACILITER LA REPONSE AUX DEMANDES DE SOINS NON- PROGRAMMES VIA LE SAS ET AUX SNP DU PARCOURS DE SOINS COORDONNES



Août 2023  
1 / 6

<b>MISSION 1</b>	<b>AMELIORATION DE L'ACCES AUX SOINS</b>
<b>Porteurs</b>	Dr Pierre TRYLESKI, Médecin généraliste - Coordinateur CPTS
<b>Contexte et enjeux locaux et territoriaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation des demandes de SNP due à la chronicisation des maladies, au vieillissement de la population et à une démographie médicale défavorable. Ces problématiques touchent autant les soins de 1<sup>er</sup> recours que les soins de second recours. Les professionnels de santé font face à un afflux de problèmes mineurs ou non urgents qui peut entraîner une surcharge de travail et des délais d'attente plus longs pour les patients ayant besoin de soins urgents.</li><li>• Les soins non programmés rendent la planification difficile pour les professionnels de santé, particulièrement pour prévoir en amont la demande de services de santé et d'organiser les ressources en conséquence. De plus, l'augmentation des SNP entraînent une augmentation de la charge administrative pour les professionnels de santé.</li><li>• La population méconnaît les réponses possibles en ville. En cause : une organisation des soins fractionnée et/ou un manque de communication.</li><li>• L'offre de soins, et notamment l'offre de soins médicale, est répartie inégalement sur et dans le territoire de la CPTS (densité de MG inégale selon les quartiers, densité de médecins spécialités très inégales sur le territoire et très variable selon les spécialités.</li><li>• La CPTS s'engage à pallier les défis rencontrés par les services d'urgence hospitaliers, qui se trouvent encombrés par des situations qui ne relèvent pas de leurs missions principales, en raison des obstacles aux parcours ambulatoires et à l'accès aux ressources. Dans ce contexte, la CPTS joue un rôle essentiel dans l'organisation des demandes de Soins Non Programmés (SNP) relevant des parcours de soin ambulatoire, en facilitant leur organisation sans</li></ul>



	<p>nécessité d'une régulation médicale complémentaire. Cela permet de désengorger les services d'urgence tout en optimisant la réponse aux besoins de santé.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Par ailleurs, les SNP disposent d'une organisation départementale (PDSA/PDSE). La construction du Service d'Accès aux Soins (SAS) viendra en complément pour répondre aux situations où les patients ne peuvent pas solliciter leurs soignants habituels. La régulation médicale de ces demandes joue un rôle clé dans l'amélioration de la réponse apportée. Actuellement, la régulation de ces demandes est gérée par le centre 15 et le dispositif 116 117 sur le territoire de la CPTS. À l'avenir, cette fonction sera prise en charge par le SAS67. La CPTS joue un rôle actif dans l'organisation territoriale de ces dispositifs afin d'assurer une coordination optimale des SNP et une meilleure prise en charge des patients.</li></ul>
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité</li><li><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé</li><li><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours</li><li><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social</li><li><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience</li><li><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation</li><li><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre</li><li><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</li><li><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</li></ul>
<b>Objectif général</b>	<p><b>Axe 1 : Participation au dispositif SAS (Système d'Accès aux Soins)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif Général : Assurer un accès fluide et coordonné aux soins non programmés en l'absence du médecin traitant, en intégrant activement le dispositif SAS et en optimisant la régulation médicale, tout en favorisant l'inclusion du médecin traitant dans le processus chaque fois que le patient en dispose.</li></ul> <p><b>Axe 2 : Dispositif de facilitation territorial des SNP/ parcours ambulatoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif Général : Faciliter la gestion et la réalisation des soins non programmés dans le cadre des parcours de soins coordonnés, en mettant en place un dispositif territorial de réponse rapide et adaptée, favorisant la collaboration entre les professionnels de santé du territoire.</li></ul>
<b>Objectifs opérationnels Axe 1 : participation</b>	<ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Intégrer la gouvernance du SAS :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Adhérer à l'association SAS67 et participer aux réunions du conseil</li></ul></li></ol>



<p>au dispositif SAS</p>	<p>d'administration</p> <ol style="list-style-type: none"><li>2. <b>Mise en place d'éléments organisationnels territoriaux pour l'opérationnalité du SAS :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Prioriser les effectons en réponse aux DNSP des patients du territoire CPTS par des professionnels de santé de leur territoire</li><li>○ Établir une interface entre notre télésecrétariat et la régulation du SAS 67 pour faciliter la transmission des demandes de soins à l'organisation des professionnels de santé du territoire de la CPTS.</li><li>○ Créer un agenda partagé des membres de la COSEN pour améliorer la disponibilité des professionnels, de telle façon à faciliter le fonctionnement de la plateforme nationale du SAS.</li></ul></li><li>3. <b>Implication dans la régulation médicale :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Promouvoir la formation et la participation des professionnels de santé du territoire de la CPTS à la régulation médicale du SAS67 afin d'améliorer la qualité de la réponse aux demandes de soins.</li><li>○ Organiser des formations territoriales, des webinaires et fournir des ressources pédagogiques pour favoriser la montée en compétences des professionnels.</li></ul></li><li>4. <b>Promotion de la réponse aux demandes de soins régulés par le SAS :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Informer la population sur l'existence du dispositif SAS et son fonctionnement.</li><li>○ Sensibiliser les professionnels de santé à l'importance de répondre aux demandes de soins régulées.</li><li>○ Assister les professionnels dans le paramétrage de leur agenda partagé pour optimiser leur participation.</li></ul></li></ol>
<p>Objectifs opérationnels Axe 2 : Dispositif de facilitation territorial de la gestion des SNP parcours ambulatoire</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>Mise en place d'une plateforme téléphonique territoriale :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Mettre en œuvre une plateforme téléphonique permettant aux professionnels de santé du territoire d'organiser la gestion des SNP dans le cadre des parcours ambulatoires.</li><li>○ Optimiser l'adéquation de l'orientation des demandes de SNP vers les professionnels de santé du territoire.</li></ul></li><li>2. <b>Recensement des professionnels participants :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Identifier et recenser les professionnels de santé souhaitant participer au dispositif territorial "SNP COSEN".</li><li>○ Créer une base de données des professionnels disponibles pour répondre aux demandes de SNP parcours ambulatoire.</li></ul></li><li>3. <b>Organisation de soirées d'information :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Organiser des soirées d'information dédiées aux professionnels de santé du territoire pour présenter en détail le dispositif SNP COSEN.</li><li>○ Informer sur le fonctionnement de la plateforme, les avantages de la coordination des SNP et les modalités de participation.</li></ul></li><li>4. <b>Campagne d'information :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Mettre en place une campagne de communication ciblée à destination des professionnels de santé pour sensibiliser et informer sur le dispositif SNP COSEN.</li><li>○ Fournir des informations claires sur les objectifs, les bénéfices et les modalités de participation à la plateforme territoriale.</li></ul></li></ol>



	Pluriannuelle :	Début : 16.05.2023	
		Fin : dispositif à articuler avec le SAS	
<b>Partenaires de l'action</b>	SAMU, ASUM67, CPAM, ARS, Professionnels de santé du territoire, SOS médecin, Centre 15		
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels*	<i>* Préciser si professionnels :</i> <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs	
<b>Territoire d'intervention</b>	Le territoire de la CPTS		
<b>Financement Axe 1 – SAS – en attente</b>	<b>Budget prévisionnel TTC 2023 – Participation au dispositif du SAS 67</b>		
	<b>RH</b>		
	Temps de coordination référent FA	(50h * 50€)	2 500 €
	Temps de préparation chargé de mission	(280h * 25€)	7 000 €
	<b>Intégrer la Gouvernance du SAS</b>		
	Frais de participation aux réunions et événements		2 300 €
	<b>Enrôlement des professionnels du territoire</b>		
	Organisation de réunions avec les professionnels de santé		4 000€
	Matériel de communication (brochures, flyers, supports visuels)		1 500€
	<b>Logistique</b>		
	Coûts de création d'une base de données des professionnels participants		4 000€
	Coûts de développement : interface entre le télésecrétariat et la régulation du SAS		1 700€
	Fonctionnement du télésecrétariat StanPro	(600 * 40€)	24 000€
	<b>Promotion du dispositif</b>		
	Sensibilisation des professionnels de santé (supports de sensibilisation)		3 000€
	Supports visuels et médias sociaux		2 000€
	Information de la population sur le dispositif SAS (affiches, brochures)		3 000€
			<b>55 000 €</b>



Financement Axe 2 – Dispositif de facilitation territorial de la gestion des SNP parcours ambulatoire	<b>Budget prévisionnel TTC 2023 – dispositif de facilitation territorial de la gestion des SNP parcours ambulatoire</b>			
	<b>RH</b>			
	• Temps de coordination référent FA		(24h * 50€)	1 200 €
	• Temps de préparation chargé de mission		(80h * 25€)	2 000 €
	<b>Communication et sensibilisation</b>			
	• Supports de communication (brochures, affiches)			500 €
	• Campagne de sensibilisation (publicité, événements)			1000€
	<b>Logistique</b>			
	• Location de Salles pour Réunions			600€
	• Convivialité			1 200€
	<b>Développement de la plateforme</b>			
• Télésecrétariat StanPro		(100 * 40€)	4 000€	
		<b>total</b>	<b>10 500 €</b>	
Moyens mobilisés	Financiers et montants		ACI CPTS.	
	Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) (Précisions ci-dessous)		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
	<input checked="" type="checkbox"/> Moyens humains		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de coordination Référent</li> <li>- Temps de travail des professionnels de santé et partenaires impliqués</li> </ul>	
	<input checked="" type="checkbox"/> Moyens logistiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle de réunion pour l'organisation de réunions</li> <li>- Impression</li> </ul>	
	<input checked="" type="checkbox"/> Moyens numériques		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site internet de la Cosen</li> <li>- Base de données de professionnels participants</li> <li>- Communication en ligne</li> </ul>	
	<input type="checkbox"/> Moyens mobiliers		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
<input checked="" type="checkbox"/> Actions de communication		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mailing d'informations aux professionnels de santé</li> <li>- Flyer</li> <li>- Article sur le site internet Cosen</li> </ul>		
Les objectifs de l'action visent ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Politiques publiques concernées	Programme Régional de Santé 2018-2028			
Principaux indicateurs				



<b>d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de cotations de la majoration d'urgence (MUT ou SNP ou MRT) par les médecins du territoire de la CPTS</li><li>- Nombre de SNP parcours orientés vers un professionnel de santé adéquat via la plateforme territoriale</li></ul>
---------------------------------	--